



NUMÉRO 222

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2023

- Appel nominal / 2

- Désignation du secrétaire de séance / 2

**- Compte rendu des décisions prises en vertu de la
délégation donnée par le conseil au maire / 3**

**- Approbation du procès-verbal de la séance du
30 mars 2023 / 3**

- Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Désignation d'un élu à la commission de l'urbanisme et des travaux / **4**

2. Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) / **4**

3. Ensemble immobilier 127-159, rue Les Enfants du Paradis et 20-22, rue des Peupliers - Création de servitudes d'établissement d'équipements techniques et servitudes de passage / **4**

4. Travaux de rénovation thermique de la copropriété 4bis, rue Heinrich - Constitution d'une servitude d'empiètement en surplomb sur le terrain de la Ville situé 250, boulevard Jean-Jaurès / **5**

5. Personnel communal – mesures diverses / **5**

6. Passation d'un protocole transactionnel avec la société EKSAE / **6**

7. Approbation et vote du compte financier unique pour l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes / **7**

8. Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes / **9**

9. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la Taxe de séjour pour 2024 / **9**

10. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2024 / **10**

11. Majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2024 / **10**

12. Avenant de garantie d'emprunt à la suite de réaménagement des emprunts contractés par la société CDC Habitat pour des opérations de logements sociaux sur la ZAC Seguin Rives de Seine - Réitération des garanties d'emprunts accordées par la ville de Boulogne-Billancourt / **11**

13. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) Métropolitans 92 - Approbation de la Convention d'objectifs / **11**

14. Tarification des activités municipales (Année scolaire 2023-2024) / **13**

15. Adaptation du règlement intérieur des inscriptions et facturations aux activités municipales / **15**

16. Contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles / **16**

17. Actualisation du règlement du budget participatif Jeunesse / **17**

18. Gestion des trois multi-accueils «Les Enfants du Paradis», «Koufra» et «Les Mouettes» - Principe d'un recours à une délégation de service public / **18**

19. Participation financière aux frais de scolarité intercommunaux / **18**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 1^{er} juin 2023 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 26 mai 2023.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLiard, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Dorine BOURNETON, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Monsieur Remi LESCOEUR.

EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Monsieur Emmanuel BAVIERE, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARQUEZ.
- Monsieur Sébastien POIDATZ, qui a donné pouvoir à Madame Blandine DE JOUSSINEAU.
- Madame Marie-Laure FOUASSIER, qui a donné pouvoir à Madame Jeanne DEFRANOUX.
- Madame Laurence DICKO, qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie MOLTON.
- Monsieur Denys ALAPETITE, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION.
- Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, qui a donné pouvoir à Monsieur Remi LESCOEUR.

Arrivé de Monsieur Hilaire MULTON au point 7.

Madame Marie THOMAS a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir mes chers collègues, le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer notre séance. Je vous propose tout d'abord d'accueillir Monsieur Laurent MOLARD, qui intègre notre Conseil municipal à la suite de la démission de Monsieur Bertrand RUTILY, puis de la suivante de liste Madame Elise DALLIER. Je lui souhaite la bienvenue. (Applaudissements).

Parmi les autres informations diverses, il y a un dossier suivi par GPSO qui concerne indirectement la Ville. Un cabinet d'avocats d'Aix-en-Provence et de Marseille s'était spécialisé dans les contentieux relatifs à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Ce cabinet fonctionnait plutôt bien jusqu'à présent, puisqu'il parvenait à prouver, par des calculs un peu étranges, que certaines collectivités, territoires ou agglomérations prélevaient plus qu'il n'était nécessaire pour traiter l'enlèvement des ordures ménagères. Il y a eu des jurisprudences qui ont parfois donné raison au cabinet d'avocats, et d'autres fois émis des réserves sur son argumentation. Il y a également eu une procédure très longue avec la ville de Lyon, qui avait bien entendu fait appel et avait justifié de la fixation du montant de prélèvement de la TEOM. Malheureusement, la ville de Lyon a fini par perdre, mais le Conseil d'État avait été assez sensible à ses arguments.

Concernant GPSO, ce même cabinet d'avocats avait écrit à près de 300 entreprises du Territoire pour leur dire « confiez-nous vos intérêts, nous garderons 50 % et vous redonnerons 50 % si nous arrivons à récupérer l'argent ». Comme je vous le disais ce business était assez florissant, sauf que nous avons fait appel après avoir perdu en première instance, et que le Conseil d'État a considéré que la présentation de GPSO était tout à fait conforme à la loi. Le Conseil d'État a même assoupli la jurisprudence, ce qui est assez exceptionnel, en considérant que nous n'étions pas obligés de prélever au centime près des dépenses, et que les collectivités locales pouvaient anticiper sur des dépenses futures consacrées à l'enlèvement des ordures ménagères, notamment dans le cas de projet de collectes sélectives qui s'annonçaient plus coûteuses au fil du temps. Nous avons donc gagné, et permis de faire évoluer la jurisprudence. Il y a même eu un article intéressant à ce sujet dans la Gazette des communes. Au final, le business de ce cabinet d'avocats est aujourd'hui tari, ce dont nous nous réjouissons, car c'est scandaleux de gagner de l'argent sur le dos des collectivités locales, de toutes les villes et des métropoles, qu'elles soient grandes ou moyennes. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, d'autant plus que ce cabinet réclamait 19 millions d'euros à GPSO l'année dernière. Nous avons même provisionné 5 millions d'euros sur le budget de l'année dernière et sur celui de cette année, que nous allons donc pouvoir récupérer. Quant aux 9 millions d'euros dont le

cabinet voulait nous taxer l'année prochaine, nous n'aurons pas à les inscrire dans le budget. Comme quoi il faut toujours se battre jusqu'au bout.

Par ailleurs, et conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil municipal, la majorité vous présentera un vœu en fin de séance sur la prolongation de la ligne 12 du Métro, de la station de Mairie d'Issy jusqu'au pont de Sèvres. Nous allons donc vous distribuer ce vœu que nous mettrons au vote à la fin de notre Conseil.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

M. BAGUET : Y a-t-il des questions concernant ce procès-verbal ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Je prends la parole pour mon collègue qui avait posé une question sur le dispositif de caméras. Il était noté au procès-verbal qu'il aurait une réponse à ce sujet, mais je crois qu'il ne l'a pas encore reçu.

M. BAGUET : Il y a effectivement eu plusieurs questions posées. S'agissant de la question sur les arrêts de travail, Madame GODIN vous répondra en séance, et quant à la question sur les caméras, c'est Madame LAVARDE qui vous répondra. C'est prévu. Avez-vous des questions concernant le procès-verbal lui-même ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? (Il n'y en a pas).

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, cette communication est assez fournie et comporte différents sujets. Concernant l'environnement et le cadre de vie, ce document vous présente tout ce que nous réalisons pour l'éco-citoyenneté, et vous détaille également le dispositif de collecte des déchets des six prochaines années. Vous retrouverez aussi des informations sur les travaux de l'espace public à Boulogne-Billancourt, sur les ateliers vélos, qui rencontrent un vrai succès, ou encore sur les cadenas sécurisés Sharelock déployés à Boulogne-Billancourt.

S'agissant du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), nous avons encore une réunion ce matin sur le sujet avec l'ensemble des Maires du territoire, et un nouvel atelier de travail aura lieu à Chaville le samedi 23 septembre. Je rappelle en effet que nous ne devons pas prendre de retard sur ce plan, puisqu'il se téléscopie avec le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) qui a été lancé par la Région, et avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain qui est déjà applicable. Quant au volet sur l'habitat, cette communication vous rappelle comment vous protéger de la chaleur dans votre logement, et présente un article sur le logement des étudiants sur le Territoire. Vous trouverez également des informations concernant la conférence sur la rénovation énergétique et sur la conférence Seine Ouest Renov. Pour ce qui est des entreprises et de l'emploi, le document évoque notamment l'accompagnement des 16 à 25 ans, des plus de 26 ans et des plus de 50 ans. Enfin, je vous rappelle que la remise du prix GPSO de la transition énergétique aura lieu le 29 juin prochain, et que le festival des sports et de la nature se tiendra le 24 juin. Y a-t-il des questions concernant cette communication ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : J'aimerais revenir sur le dispositif Sharelock, qui est un peu bizarre. Y avait-il de la concurrence, car je trouve qu'il n'est pas pratique ? De plus, j'ai l'impression qu'il s'agit uniquement d'une affaire d'assurance, puisqu'on peut toujours attacher son propre cadenas sur son vélo sans rien dire à personne. Par conséquent, quel est l'avantage de ce dispositif et y a-t-il de la concurrence, car je ne connaissais pas ce genre de système ?

M. BAGUET : L'objectif de ce dispositif est de limiter le vol de vélos. C'est en effet le frein principal à l'utilisation du vélo, car les gens arrêtent d'en faire lorsqu'ils s'en font voler un, deux ou trois. C'est pour cela que nous avons accueilli ce dispositif sécurisé. Monsieur MARQUEZ, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

M. MARQUEZ : Le principe du fonctionnement de Sharelock, qui, à ma connaissance n'a pas de concurrent pour l'instant, repose sur un système d'abonnement d'une dizaine d'euros par mois vous permettant d'avoir un cadenas. Le cadenas est greffé sur le potelet, et vous venez positionner votre vélo sur un cadenas renforcé après avoir réservé un des potelets sur l'application. Votre vélo est ainsi en grande sécurité, puisqu'il s'agit d'un cadenas particulièrement renforcé. En cas de vol, Sharelock vous rembourse 200 euros minimum, sachant que ce montant peut augmenter selon la valeur du vélo. Ce dispositif existe déjà dans nombre de villes, dont celles de Sceaux et de Rouen. Dans certaines, il rencontre un succès, et dans d'autres, les retours sont plus mitigés. Nous verrons donc s'il fonctionne à Boulogne-Billancourt, sachant qu'il s'agit pour le moment d'une expérimentation. De plus, comme il y a de plus en plus de vélos électriques, et que les gens hésitent avant de les laisser dans

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

la rue, nous espérons que ce système permettra de renforcer l'attrait pour le vélo et pour les mobilités douces.

M. BAGUET : Il faut aussi que les cyclistes s'approprient ce dispositif. S'il fonctionne, nous le développerons, et s'il ne fonctionne pas, nous l'arrêterons.

M. LESCOEUR : Combien de potelets sont équipés de ce dispositif ?

M. MARQUEZ : Nous en prévoyons une quarantaine à terme. Je précise que cela ne coûte rien à GPSO ou à la Ville, mis à part quelques aménagements d'emplacements, puisque Sharelock fournit le matériel.

M. BAGUET : C'est comme le dispositif pay by phone, entreprise boulonnaise qui a d'abord testé son dispositif sur la ville d'Issy-les-Moulineaux, avant de le déployer dans toute la France. Il est bien que nous donnions aussi quelques coups de pouces à des start-ups qui se lancent dans des innovations. Je vous propose à présent de passer à notre ordre du jour.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

1. DÉSIGNATION D'UN ÉLU À LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Pour donner suite à l'arrivée de Monsieur MOLARD, je vous propose de remplacer Monsieur RUTILY par Monsieur MOLARD au sein de la Commission de l'urbanisme et des travaux. Il s'agit d'un changement poste pour poste, comme nous l'avons déjà fait pour le groupe de Monsieur DE JERPHANION. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Je rappelle que Monsieur RUTILY était également suppléant dans la Commission Délégation de service public (DSP). Sera-t-il aussi remplacé par Monsieur MOLARD ?

M. BAGUET : Nous ne procéderons pas encore à la désignation des suppléants de toutes les instances concernées compte tenu des délais et de l'urgence. Toutefois, comme pour Monsieur ALAPETITE, j'ai accepté que Monsieur MOLARD participe à la Commission de l'urbanisme et des travaux dès lundi dernier à titre dérogatoire sans voter. Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Suite au départ de Monsieur RUTILY, nous devons renouveler complètement le Conseil d'administration du CCAS. Nous devons donc présenter huit candidats par liste, sachant qu'il s'agit d'un vote au plus fort reste. La majorité présente ainsi les candidatures de Madame GODIN, de Madame RINAUDO, de Monsieur DENIZIOT, de Madame CORNET-RICQUEBOURG, de Monsieur ROCHER, de Madame VETILLART, de Madame SELFANI et de Madame ROUZIC-RIBES. Y a-t-il des candidats du côté de l'opposition ? Oui, Madame ACHIDI.

Mme ACHIDI : Je me propose comme candidate à ce Conseil d'administration.

M. BAGUET : Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Comme j'étais candidat pour entrer dans ce Conseil d'administration en début de mandat, mais que la candidature de Madame ACHIDI nous convient, je vous informe que notre groupe ne présentera pas de candidat.

M. BAGUET : D'accord. Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Nous proposons la candidature de Madame RAPILLY-FERNIOT.

M. BAGUET : Soit vous dressez une liste séparée, soit vous présentez une liste commune, avec une première candidate et une seconde, voire éventuellement avec un ou une troisième. S'agissant du vote, la liste de la majorité est déjà prête. Vous pouvez donc voter, sans oublier vos pouvoirs. Quant à la liste d'opposition, il vous suffit d'inscrire le nom de votre candidat ou de la liste sur les papiers blancs. Je vous propose à présent de faire circuler l'urne, et de désigner Madame PELAPRAT, Monsieur DE JERPHANION, Monsieur LESCOEUR et Monsieur ROCHER comme scrutateurs.

18 heures 20 : Il est procédé au vote à bulletin secret.

En attendant, je vous propose de poursuivre notre ordre du jour.

3. ENSEMBLE IMMOBILIER 127-159, RUE LES ENFANTS DU PARADIS ET 20-22, RUE DES PEUPLIERS - CRÉATION DE SERVITUDES D'ÉTABLISSEMENT D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SERVITUDES DE PASSAGE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une création de servitude dans l'ensemble immobilier situé 127-

159, rue Les Enfants du Paradis et 20-22, rue des Peupliers, dans lequel la Ville est propriétaire de divers équipements publics. Je rappelle que cette acquisition a été faite en VEFA (Vente en état de futur achèvement) en 1973, mais que les modalités de réalisation d'investissements communs entre les copropriétaires n'avaient pas été prévues à l'époque, et notamment celles d'un éventuel ravalement. De la même façon, les servitudes concernant les équipements de VMC (Ventilation mécanique contrôlée) n'avaient pas été envisagées. Il y a donc lieu de régulariser cette situation, sachant qu'un accord a été trouvé pour la répartition des dépenses. En ce qui concerne la constitution de servitude, il est nécessaire de passer par un acte notarié. Je précise également que le syndicat des copropriétaires consent à cette constitution sans contrepartie financière.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Pas de questions, avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ 4BIS, RUE HEINRICH - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT EN SURPLOMB SUR LE TERRAIN DE LA VILLE SITUÉ 250, BOULEVARD JEAN JAURÈS

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la copropriété située 4 bis rue Heinrich ayant un mur pignon en limite d'une propriété de la Ville située au 250 boulevard Jean Jaurès (ancienne crèche des Guérets), les travaux de cette copropriété empiètent légèrement en surplomb sur le bien de la Ville. Il est donc nécessaire de passer par un acte notarié pour autoriser ce surplomb, sachant que les travaux n'affecteront en rien le terrain de la Ville. La valeur vénale de cette servitude a été estimée par les Domaines à 2 760 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe « Écologistes et solidaires » demande quel est le statut du terrain de la

Ville. Il est répondu qu'il s'agit d'une propriété publique, et que l'entrée par l'avenue Jean Jaurès donne sur l'ancienne crèche des Guérets. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. PERSONNEL COMMUNAL

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais tout d'abord répondre aux questions de Monsieur LESCOEUR posées lors du dernier Conseil municipal, concernant les accidents de travail. Vous nous aviez demandé comment la Ville se situait en termes de nombre d'accidents de travail par rapport à d'autres villes. Sur les 135 accidents de travail enregistrés en 2021, et suivis par la DRH, 101 relevaient d'accidents de service et 34 d'accidents de trajet. Parmi les 101 accidents de service, 82 ont donné lieu à des arrêts de travail, et sur les 34 accidents de trajets, 25 d'entre eux ont donné lieu à des arrêts. Par ailleurs, le tableau de synthèse du Rapport social unique (RSU) indique une moyenne de 46 jours d'arrêt par accident. Cette moyenne est établie par un indicateur de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), qui rapporte le nombre de jours d'arrêts de travail sur le nombre total d'accidents, qu'ils aient entraîné ou non des jours d'absence. Sur l'ensemble des collectivités, la moyenne est de 49,97 jours, ce qui signifie que la ville de Boulogne-Billancourt se situe en-dessous de cette moyenne.

S'agissant de la délibération, celle-ci comporte deux points. Le premier concerne l'autorisation de recruter ou de renouveler des agents contractuels. Il s'agit d'un Directeur de l'éducation, d'un Chef de projet informatique à la DSI (Direction des systèmes d'informations), d'un Chargé de mission Ville numérique, d'un Chargé d'étude et de suivi de la masse salariale à la DRH (Direction des ressources humaines), et d'un Régisseur suppléant au service Espace Accueil des familles.

J'aimerais à présent m'attarder sur la petite enfance car nous rencontrons actuellement, comme vous le savez, des difficultés de recrutements, et tout particulièrement dans ce

secteur. Nous allons donc vous proposer un plan d'actions d'envergure, afin d'une part de préserver la qualité des services rendus aux Boulonnais, et d'autre part de fidéliser nos agents en place, tout en augmentant l'attractivité de notre Ville pour recruter de nouveaux agents. Ce plan consiste à ouvrir, pour des agents contractuels, 16 emplois de puéricultrice, 6 emplois d'infirmière, 29 emplois d'éducateur de jeunes enfants, un médecin et 98 auxiliaires de puériculture, sous réserve bien sûr, que ces agents possèdent les diplômes requis pour pouvoir exercer ces métiers.

Ensuite, et toujours dans l'objectif de pérenniser nos agents et de reconnaître le travail effectué, nous ouvrirons 109 emplois d'aides auxiliaire de puériculture et 48 emplois techniques (agents polyvalents, agents d'entretien, cuisiniers, aide-cuisiniers, lingères). Ces personnes pourront ainsi bénéficier de contrats de trois ans renouvelables une fois, sous réserve bien entendu de la manière de servir. D'autre part, les agents qui peuvent y prétendre seront mis au stage en vue de leur titularisation, là aussi, en fonction de la manière de servir. Par ailleurs, nous augmenterons également la valeur des tickets restaurant pour tous les agents qui en bénéficient aujourd'hui, et nous proposerons aux agents un plan de formation ambitieux pour leur permettre d'évoluer dans leur carrière, et notamment de passer des concours pour se professionnaliser. Enfin, et afin d'améliorer les conditions de travail, et de lutter notamment contre les troubles musculosquelettiques qui touchent beaucoup de nos agents en crèche, 200 000 euros seront prévus au budget pour acheter du matériel adéquat. Je précise que certains aménagements ont déjà été effectués dans trois crèches à titre expérimental, et qu'au vu des retours extrêmement positifs des agents, nous étendrons ces équipements à toutes les crèches avec ce budget. Je précise également que ce travail a notamment été effectué en collaboration avec notre organisation syndicale des Autonomes. Nous espérons donc que ces mesures importantes permettront d'une part de fidéliser nos agents, et d'autre part de recruter du personnel pour nos crèches.

Quant au deuxième point de cette délibération, il concerne la mise à disposition d'un agent de la Ville au CCAS à hauteur de 50 % de son temps pour y exercer les fonctions de Directeur.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Comme vous le voyez, la Ville fournit un effort très significatif dans le secteur des crèches, puisque la totalité de ce plan représentera à terme

plus de 1,2 million d'euros. Je rappelle en effet que nous sommes confrontés à des difficultés dans le secteur de la petite enfance, puisque nous avons dû remunicipaliser trois crèches qui avaient été déléguées à des prestataires privés, qui s'avéraient ne pas être à la hauteur. Nous avons ainsi récupéré 70 enfants qui seront placés dans des crèches municipales. D'ailleurs, nous reparlerons de ce sujet dans notre ordre du jour avec Madame DE MAISTRE, puisque nous avons justement un point concernant le lancement d'une DSP (Délégation de service public) pour trois crèches. Je vous propose donc de soutenir ce plan d'investissement très important pour les agents. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. PASSATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ EKSAE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rappelle que la société EKSAE a été titulaire d'un marché concernant un progiciel de gestion des ressources humaines. Nous avons changé ce progiciel au 1er janvier 2021, mais avons été contraints à l'époque d'utiliser des données de l'ancien progiciel de façon ponctuelle, car certaines d'entre elles n'avaient pu être transférées. Comme cette situation a entraîné un désaccord entre la Ville et la société, et que cette dernière nous a demandé une extension de licence pour 137 000 euros – ce que la Ville a bien entendu refusé compte tenu de l'importance de la somme –, nous avons dû négocier avec EKSAE pour trouver un accord qui règle définitivement ce litige, pour une somme de 24 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a demandé si nous ne pourrions pas prévoir un accompagnement à l'avenir pendant la période de transfert des données dans le cadre des changements de logiciel. Cela éviterait de renouveler ce type de litige avec des délais de négociations très longs. Il a été répondu que c'était la première fois que la Ville était contrainte de négocier un protocole transactionnel avec un éditeur informatique pour permettre l'accès aux données antérieures. Il est précisé que cela est dû à l'utilisation exceptionnelle et très spécifique du logiciel RH, pour permettre la déclaration sociale de l'année précédente sur le premier mois de l'année suivante. Les services de la DRH avaient besoin d'utiliser le progiciel pendant un mois de plus, mais le prestataire vendait uniquement une licence perpétuelle à 137 000 euros. Un accord très

favorable pour la Ville a donc été trouvé avec cette société en fin de négociation pour ce versement transactionnel. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Comme l'a fait Madame GODIN, je voudrais également répondre à une question posée par Monsieur LESCOEUR lors du dernier Conseil municipal, concernant le dispositif des caméras de vidéoprotection et de vidéo-verbalisation. En mai 2023, 237 caméras étaient installées sur le périmètre communal. Le Centre de supervision urbain (CSU) est doté de 31 écrans de visionnage, et deux opérateurs, ainsi qu'un responsable de CSU en journée et un autre en soirée qui sont chargés de la surveillance. En 2021, et au premier semestre 2022, deux policiers municipaux étaient également présents pour assurer la verbalisation au CSU, puis un seul au second semestre 2022.

Concernant la vidéo-verbalisation, le stationnement gênant constitue la plus grande partie des verbalisations réalisées (12 757 en 2022 contre 16 217 en 2021). S'agissant des infractions, nous retrouvons les stationnements en double-file, les stationnements sur le trottoir ou sur les places de transport de fonds, les stationnements sur les voies de bus, sur les passages piétons ou sur les aires de livraisons, ou encore les stationnements sur les pistes cyclables. S'agissant de la circulation en sens interdit, du non-port du casque, du franchissement d'une ligne continue, ou encore de la circulation en dehors de la chaussée continue, ces infractions constituent moins de 10 % des vidéo-verbalisations réalisées, et ce, quelle que soit l'année de référence (10 % en 2021 et 4 % en 2022, soit 568 verbalisations).

Par ailleurs, des vidéo-verbalisations ont été réalisées pour mettre fin aux infractions au code de la route, et le nombre de caméras utilisées pour la vidéo-verbalisation est resté inchangé entre 2020 et 2023. Voilà pour la réponse à Monsieur LESCOEUR. Je vous propose à présent de passer à la délibération et au compte financier unique.

C'est donc la première année que nous vous présentons ce document, qui regroupe deux délibérations que nous adoptions avant de manière séparée. Il s'agissait d'une part

du compte de gestion, qui est arrêté par le trésorier municipal (ou comptable public), et d'autre part le compte administratif, qui lui est arrêté par l'ordonnateur, à savoir les élus municipaux et le Maire. Ce Compte financier unique (CFU) est donc arrêté par les deux parties qui ont travaillé conjointement à son écriture. D'ailleurs des remerciements et des félicitations ont été adressés aux équipes des finances lors de la Commission des finances de lundi dernier. Nous pouvons les remercier une nouvelle fois ce soir, en y associant l'ensemble des services de la Ville qui travaillent à la modernisation de notre service comptable et financier depuis 2015, ainsi que la DSI et les agents des différents services qui occupent une fonction administrative. Je rappelle en effet que ce fut un changement assez significatif pour tout le monde, puisque nous avons changé de maquette budgétaire pour passer à la M57, qui était une étape préalable pour vous présenter ce soir le compte financier unique.

Parmi les éléments-clés de cette exécution 2022, je rappelle que nous n'avons pas changé les taux de fiscalité pour la treizième année consécutive, ce qui fait que Boulogne-Billancourt demeure désormais la ville de plus de 100 000 habitants la moins imposée de France. D'autre part, et grâce à une gestion assez rigoureuse, nous avons réussi à dégager un autofinancement suffisant pour permettre notamment la réalisation d'un programme d'équipements de près de 32 millions d'euros – ce qui correspond à la moyenne des dix dernières années. De la même façon, nous avons stabilisé notre endettement, si bien que la capacité de désendettement de la Ville était de 3,2 ans à la fin de l'année 2022. Certes, celle-ci s'est légèrement dégradée par rapport à l'exercice 2021, mais cela est uniquement dû à la contraction de notre épargne et à un dynamisme des dépenses supérieur à celui des recettes. Aux termes de l'exécution budgétaire, l'exercice 2022 dégage ainsi un excédent consolidé de plus de 21 millions d'euros.

S'agissant des faits marquants, nous retiendrons notamment la progression de 3,2 % des produits de fonctionnement, et la hausse de 6,3 % des dépenses de fonctionnement, en raison notamment de l'augmentation très forte du poste « énergie » qui a progressé de 65 % tous budgets confondus. Je rappelle en effet que c'est le budget principal qui paye, via des subventions vers le budget annexe, lorsque le tarif de l'énergie augmente sur le budget de la piscine-patinoire. Cependant, et malgré cette augmentation très forte qui s'ajoute à la hausse de 2,6 % des charges de personnels, la Ville n'a pas été éligible au filet de sécurité 2022, qui visait à aider les collectivités locales qui avaient une augmentation très forte de ces postes de dépenses par rapport à l'ensemble de leurs autres recettes. En ce qui nous concerne, nous avons quasiment un rapport de un à deux entre le dynamisme des dépenses et celui des recettes. C'est notamment pour cette

raison que notre capacité d'épargne brute a diminué de 4 millions d'euros. Au final donc, l'exécution de l'année 2022 n'a absolument pas entamé nos deux leviers d'action municipale que sont le levier fiscal et le levier de l'endettement et ce, malgré un contexte économique difficile.

Concernant les recettes, celles-ci ont augmenté d'un peu plus de 3 %, sachant que les impôts ménage contribuent à hauteur de 42 % de ces recettes. Parmi ces recettes, nous avons d'une part les éléments conjoncturels - qui ne se reproduiront pas forcément à l'avenir, que ce soit de bonnes ou de mauvaises nouvelles, et d'autre part les éléments structurels - qui auront des conséquences pour l'avenir. Pour ce qui est des recettes exceptionnelles de 4,8 millions d'euros, nous retrouvons tout d'abord des recettes de DMTO (Droits de mutation à titre onéreux), qui ont atteint leur plus haut niveau en 2022. Ces dernières sont réparties en deux catégories, dont les opérations récurrentes, à savoir les ventes d'appartements, et les opérations exceptionnelles liées à des ventes d'immeubles pour 1,3 million d'euros – ce que nous n'avons pas tous les ans –, auxquelles se sont ajoutées des recettes fiscales exceptionnelles. Parmi les autres éléments conjoncturels, nous avons eu 1,3 million de recettes en moins par rapport à l'exécution 2021, année durant laquelle nous avons perçu des subventions de l'État pour faire face à la crise de la Covid-19, ainsi que des petits versements de la Métropole du Grand Paris (MGP), et des dotations exceptionnelles de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Du côté des recettes structurelles, la revalorisation des bases sur les résidences secondaires a rapporté 1,1 million d'euros de plus que l'année 2021, et les taxes sur les résidences secondaires 1,2 million d'euros. Nous avons également perçu 500 000 euros d'impôts et taxes divers, tels que la taxe de séjour – que nous reversons –, des droits sur les marchés – que nous reversons en grande partie à l'association des commerçants bouloonnais –, ainsi qu'une petite recette d'électricité. D'autre part, et comme chaque année, nos recettes ont été prélevées au titre des différents mouvements de péréquation pour 1,2 million d'euros. D'ailleurs, nous n'avons pas dérogé à notre effet ciseau, qui augmente un peu plus chaque année, puisque les prélèvements pour l'année 2022 s'élèvent à 14,6 millions d'euros, contre 13,9 millions d'euros en 2021 – année durant laquelle le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) avait augmenté de 500 000 euros. Enfin, si nos recettes d'activité ont augmenté de plus de 1,2 million d'euros grâce à la reprise des activités et à un fonctionnement de la Mairie en année « normale », nos recettes de chantiers ont en revanche diminué de 1,5 million d'euros.

S'agissant des dépenses, ces dernières ont connu un dynamisme encore plus fort que nos recettes, puisqu'elles ont augmenté de 7,2 %. Cette tendance est due en partie à

un effet inflationniste conjoncturel, puisque la masse salariale a augmenté de 1,2 million d'euros sous l'effet du dégel du point d'indice, le reste étant dû au GVT (Glissement vieillesse technicité) ou encore à la revalorisation du SMIC. Quant au poste « énergie », il s'élève à 2,4 millions d'euros sur le budget principal et à 400 000 euros sur le budget piscine-patinoire. D'autre part, nous avons également révisé certains tarifs contractuels liés à l'indice des prix et à l'inflation, comme celui du papier ou de l'alimentation, sujet dont nous avons largement parlé lors du vote de la décision modificative n° 1. Enfin, notons également l'augmentation des taux d'intérêts à la fin de l'année 2022, en raison là aussi de l'effet inflation.

J'en viens maintenant à certaines dépenses structurelles, qui se traduisent aussi par des recettes, à commencer par la reprise des activités. Comme je vous l'ai dit, nous avons donc engrangé 1,2 million d'euros de plus en recettes d'activités. Cependant, comme nous aurons des dépenses de 2,8 millions d'euros, cela signifie bien que la Ville prend à sa charge une partie substantielle du coût de ses prestations offertes aux Bouloonnais. Par ailleurs, nous retrouvons également les 400 000 euros de subventions vers l'office de tourisme, corollaire de l'augmentation des recettes de la taxe de séjour.

Concernant les dépenses de fonctionnement, un tiers d'entre elles est consacré à la jeunesse et à l'éducation, et un autre tiers au fonctionnement de la Mairie (mission d'état civil, entretien des réseaux informatiques, etc.). Quant aux dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 32 millions d'euros, je citerai notamment les 7,2 millions d'euros dépensés pour l'aménagement du cimetière Pierre Grenier, les 2,2 millions d'euros pour la sécurisation et la modernisation de nos réseaux informatiques, et 2,6 millions d'euros au titre des dépenses de surcharge foncière. A ces dépenses s'ajoutent bien évidemment les investissements liés à l'entretien de notre patrimoine communal, ainsi que la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), pour lequel nous remplissons nos obligations triennales prises avec le Préfet. Voilà Monsieur le Maire, j'en ai terminé avec ce premier CFU.

M. BAGUET : Merci Madame LAVARDE. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a demandé si la Ville aurait encore à délibérer sur un compte de gestion établi par le trésorier municipal. Madame LAVARDE vient de répondre que le Compte financier unique était la nouvelle présentation financière commune au trésorier municipal et à l'ordonnateur, selon les modalités indiquées sur la première slide de la présentation. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

Séance du 1^{er} juin 2023

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je cède donc la présidence à Madame GODIN pour le vote de ce premier Compte financier unique, puisque le Maire ne doit pas y participer.

18 heures 48 : Présidence de Madame GODIN.

Mme GODIN : Le Conseil municipal donne donc acte de la présentation du Compte financier unique 2022 et du budget principal, et arrête le résultat définitif de clôture de 20 466 953,73 euros, après intégration des reports qui sont nuls.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des Compte financier unique 2022, des budgets annexes, et arrête les résultats définitifs de clôture suivants :

- Budget annexe Publications : excédent de 56 867,20 euros ;
- Budget annexe Locations immobilières : excédent de 399 215,90 euros ;
- Budget annexe Piscine-patinoire : excédent de 175 753,15 euros.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

18 heures 49 : Présidence de Monsieur BAGUET.

M. BAGUET : Je vous remercie pour ce vote de confiance. Je remercie également les services, puisque le Compte financier unique relève de la bonne concordance des chiffres et de la bonne exécution du budget. Le budget est en effet un acte politique, alors que le CFU est une démarche administrative. Donc merci à l'administration.

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit exactement de la même délibération que celle que nous avons déjà adoptée lors du vote du Budget primitif (BP). D'ailleurs, nous avons eu un échange assez long et intéressant en Commission pour expliquer pourquoi nous devons voter la reprise anticipée.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a effectivement demandé pour

quelle raison la Ville procédait depuis plusieurs années à la reprise anticipée des résultats, et quel était l'intérêt de la maintenir. Il a été répondu que la Ville avait la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du budget primitif, et de manière anticipée sans attendre le vote du CFU, dès lors que ces résultats peuvent être justifiés. Depuis le vote du BP 2017, avec la baisse des dotations de l'État et la montée en puissance de la péréquation de solidarité du FSRIF et du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), l'épargne brute de la Ville est en diminution. La Ville affecte donc les résultats antérieurs en recettes d'investissement pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

Monsieur VATZIAS a également demandé quels seraient les autres choix possibles d'affectation des résultats. Il lui a été répondu que la procédure d'affectation des résultats était encadrée d'un point de vue comptable, et que la Ville suivait strictement les règles comptables des collectivités locales. Le fait de faire un report anticipé lors du vote du BP permet en effet d'avoir un budget finalisé dès le début d'année, ce qui évite de prendre en compte une décision modificative ou un budget supplémentaire au mois de juin. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

9. FISCALITÉ INDIRECTE LOCALE - TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR POUR 2024

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Nous vous proposons d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour à hauteur de la revalorisation permise par les textes, à savoir 6 %, ce qui se traduira par une hausse entre 0,1 et 0,3 euros suivant la catégorie. Cela signifie aussi que deux tarifs n'auront pas encore atteint le montant plafond en 2024 au terme de cette augmentation. Il s'agit des hôtels de niveau quatre étoiles et de niveau trois étoiles.

D'autre part, et pour répondre à certaines interrogations faites en Commission des finances, notamment sur la place de Airbnb dans les courts séjours à Boulogne-Billancourt, sachez que nous recensons environ 900 annonces déposées chez cet opérateur. Pour ce qui est de l'année 2022, la chambre chez l'habitant a représenté 12 % de ces locations, la durée moyenne des séjours dans la Ville était de 5 jours, et 30 000 personnes ont effectué une réservation Airbnb à Boulogne-

Billancourt, dont 50 % d'étrangers. Cela signifie donc que notre Ville est un lieu d'attraction touristique.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Madame LAVARDE vient donc de répondre à la question du groupe « Écologistes et solidaires » concernant l'opérateur Airbnb. D'autre part, Monsieur VATZIAS a également demandé comment la Ville assure la collecte de la taxe de séjour des particuliers. Il a été répondu que le versement est effectué au Trésor public avec un formulaire spécifique de déclaration semestrielle pour les particuliers qui louent en direct. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. FISCALITÉ INDIRECTE LOCALE - TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR 2024

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit cette fois-ci d'augmenter la TLPE de 6 %, soit l'indice de revalorisation proposé par voie réglementaire au regard de l'inflation courante, ce qui se traduira par une hausse allant de 2 à 4 euros par mètre carré selon les types de support. Je précise qu'il s'agit d'une recette fiscale dont les montants sont beaucoup plus faibles que ceux de la délibération précédente, puisque nous avons perçu 230 000 euros en 2022 et que nous escomptons 255 000 euros pour 2023. De plus, cette taxe est relativement concentrée, puisque 125 établissements s'en sont acquittés en 2022, et que 19 d'entre eux ont versé une redevance supérieure à 2 000 euros, ce qui représentait 74 % de ces recettes. Dit autrement, la plupart des contributeurs payent donc un montant vraiment faible.

M. BAGUET : Merci. Cette taxe touche effectivement quelques gros contributeurs, et pas les commerces locaux de proximité. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA COTISATION DE TAXE D'HABITATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE À COMPTER DE 2024

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Nous avons également eu des échanges assez longs sur ce sujet en Commission des finances. La proposition d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires repose sur deux constats. D'une part, nous avons observé après le vote de la majoration de 30 % que nos bases de résidences secondaires avaient augmenté. Cela signifie qu'un certain nombre de résidents bouloonnais ont constaté qu'il valait mieux payer une taxe d'habitation sur les résidences secondaires majorée à Boulogne, que de la payer ailleurs en France – ce qui veut bien dire aussi que nos taux sont extrêmement faibles par rapport à l'échelle nationale. D'ailleurs, ce mouvement aura plutôt tendance à augmenter, puisque le nombre de villes éligibles à une majoration de taxe sur les résidences secondaires a été étendu dans la dernière loi de Finances, ce qui donne plus de possibilités à certaines communes de majorer cette taxe – sachant que la majoration est permise entre 0 et 60 %.

D'autre part, nous avons aussi constaté que dans la quasi-totalité des villes des Hauts-de-Seine la majoration se situait entre 40 et 50 %, et surtout que toutes les villes de GPSO étaient à 50 % – à l'exception d'Issy-les-Moulineaux qui est à 40 %. Par conséquent, il nous a semblé assez logique d'être en harmonisation avec l'ensemble des communes de GPSO, ainsi qu'avec d'autres communes qui nous sont très proches en termes de tissu urbain, comme par exemple la ville de Levallois qui applique une majoration de 50 %. Voilà l'objet de la délibération qui vous est proposée ce soir.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Madame LAVARDE vient de répondre aux interrogations posées en Commission par le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » et par Monsieur VATZIAS. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » et Monsieur VATZIAS s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

Séance du 1^{er} juin 2023

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le Maire. Nous allons simplement maintenir notre position de vote en commission, c'est-à-dire une abstention, alors que nous avons voté pour la majoration de 30 % il y a deux ans. Nous nous abstenons notamment en raison du contexte d'incertitudes du marché de l'immobilier. Autrement dit, nous aurions préféré un statu quo pour les prochains mois en attendant de voir le comportement du marché immobilier, puisque ce type de mesure pourrait également impacter ce marché, qui est d'ailleurs assez dynamique à Boulogne-Billancourt. Nous pourrions en reparler dans quelques mois en faisant peut-être un mea-culpa, mais pour le moment nous préférons nous abstenir.

M. BAGUET : C'est une question d'équité, puisqu'il s'agit avant tout d'optimisation fiscale. Certains sont en effet multi-proprétaires, en étant propriétaires à Boulogne-Billancourt et propriétaires ailleurs, mais ils vivent à Boulogne-Billancourt à 90 % de leur temps. Ils bénéficient donc des services publics de la Ville, tels que l'entretien de la voirie, ou l'entretien des parcs et jardins, ainsi que des activités municipales. Or, nous avons vu tout à l'heure que les activités étaient largement déficitaires. Nous avons récupéré 1,2 million d'euros de participation des utilisateurs à ces activités, alors que nous avons dépensé 2,8 millions d'euros. Il est donc normal que ces multi-proprétaires qui profitent des activités de la Ville participent à leur financement. Cela me paraît tout à fait légitime, et ce n'est pas un matraquage fiscal. C'est une question d'équité ; il faut bien financer les services publics de la Ville dès lors que vous en bénéficiez. De plus, nous ne courons pas après les recettes, puisque nous avons réalisé plus de 20 millions d'euros de résultats en 2022. Le problème n'est donc pas les 300 000 ou 400 000 euros de plus que nous allons récolter. Il s'agit simplement d'une question de justice. Si certains cabinets fiscalistes sont payés pour faire de l'optimisation fiscale, cela ne doit pas se faire au détriment de nos concitoyens boulognais. C'est notamment pour cette raison que nous avons harmonisé notre taux avec les communes voisines, sachant que le taux de 50 % – n'est pas le maximum. Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

12. AVENANT DE GARANTIE D'EMPRUNT À LA SUITE DE RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT POUR DES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - RÉITÉRATION DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit d'une délibération assez classique, puisque CDC Habitat a réaménagé l'un de ses emprunts, et que les caractéristiques de ce prêt qui était garanti par la Ville ne sont plus rigoureusement les mêmes. Il nous est donc demandé de maintenir notre garantie sur l'emprunt réaménagé, dont les caractéristiques sont légèrement différentes.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : J'aimerais à présent vous annoncer les résultats du vote de la deuxième délibération, concernant la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS.

- Nombre de conseillers inscrits : 55 ;
- Nombre de conseillers présents : 48
- Nombre de procurations : 6
- Nombre de bulletins : 54 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Quotient électoral : 6,75 % ;
- Liste de la majorité : 45 voix, soit 7 sièges ;
- Liste de Madame ACHIDI : 8 voix, soit 1 siège ;
- Liste de Madame RAPILLY-FERNIOT : 1 voix, soit 0 siège.

Je souhaite donc la bienvenue à Madame Bai-Audrey ACHIDI au sein de ce Conseil d'administration, et salue la reconduction des sept autres conseillers municipaux.

Mme ACHIDI : Merci chers collègues. J'aimerais remercier les collègues qui ont voté pour moi. C'est en effet le signe d'une démocratie apaisée, et je serai à la hauteur de leur confiance. Merci beaucoup.

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES (SAS) METROPOLITANS 92 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

19 heures 05 : Monsieur DENIZIOT quitte la séance pour

la présentation et le vote de cette délibération, en tant que représentant de la Ville à la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

Cette délibération vous demande d'attribuer une subvention aux Métropolitains 92, dont les crédits ont déjà été votés dans le cadre de l'adoption du budget 2023, puisque la somme qui sera accordée à ce club était incluse dans le chapitre 65 des subventions. Par ailleurs, et je le répète une nouvelle fois, ces 1 150 000 euros sont délibérés à part, puisqu'ils sont assortis d'une convention d'objectifs qu'il est judicieux de valider en fin de saison sportive ou au début de la nouvelle. En effet, il n'est pas logique de signer une convention avec un club sportif en plein milieu de saison, sans savoir ce qu'il se passera. Aujourd'hui, nous savons que cette équipe réussit très bien son parcours en championnat de France. Il est donc tout à fait judicieux de poursuivre ce partenariat, et d'encourager ce club sur cette voie de la réussite sportive.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à la majorité, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » votant contre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a demandé le bilan de réalisation des actions prévues par la convention. Quant au groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt », il a rappelé s'être abstenu sur ce point lors du vote du budget, et a indiqué rester sur cette ligne initiale en votant contre cette délibération. Avis favorable à la majorité, les groupes « Écologistes et solidaires » et « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » votant contre, et Monsieur VATZIAS et Mme ACHIDI s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur VATZIAS.

M. VATZIAS : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Si nous saluons la performance de cette équipe, nous souhaitons tout de même vous expliquer pourquoi nous nous abstenons sur cette décision. Nous nous abstenons car nous avons du mal à comprendre l'impact de cet investissement. Par exemple, nous ne voyons pas d'impact sur la Ville en termes d'image. Autrement dit, cet investissement nous apporte-t-il une visibilité et nourrit-il la « marque » Boulogne-Billancourt ? De même, quel est l'impact sur la jeunesse et sur les vocations ? Il s'agit en effet

d'un investissement significatif (au-delà du million d'euros), et nous pensons qu'une telle somme mériterait d'avoir une évaluation assez précise de l'impact de cet investissement. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Madame GENDARME peut vous donner des éléments concernant l'impact sur la Ville, et vous verrez qu'il n'est pas du tout négligeable.

Mme GENDARME : Avant de vous donner des chiffres, j'aimerais vous rappeler que l'impact est très simple. Il suffit de prendre le centre de formation des Métropolitains et des U18, dont les lycéens sont scolarisés aux lycées Etienne-Jules Marey et Simone Veil. Lorsque vous parlez avec le proviseur, celui-ci vous dit qu'il est confronté à un véritable problème, à savoir que les jeunes ne pratiquent plus de sport depuis la crise de la Covid-19. Par conséquent, les proviseurs ont envie que les jeunes qui s'investissent, et qui en plus ont des livrets scolaires excellents, donnent l'exemple et redonnent envie aux autres de faire du sport. Aussi, si ces jeunes arrivent à leur transmettre cette passion, ce rythme régulier et le fait de s'entraîner tous les jours tout en continuant de travailler leurs cours, nous aurons gagné. Nous aurons réussi à remettre les jeunes au sport et dans les clubs sportifs de la Ville, car les clubs nous disent que certains lycéens ne s'engagent plus autant qu'avant la Covid-19 et qu'ils ont pris d'autres habitudes. Voilà ce que nous constatons particulièrement sur les sports collectifs.

S'agissant des chiffres, les invitations aux matchs professionnels des Métropolitains 92 profitent à tous les Boulonnais. 7 650 jeunes ont ainsi été invités lors de la dernière saison, soit 450 par match. Ils proviennent aussi bien des centres de loisirs, du Déclif ados, du centre social, de la section basket-ball du collège Landowski (de manière systématique), qui avait reçu Vincent COLLET, l'entraîneur du club, pour un temps d'échange l'année dernière, le lycée Simone Veil avec des démonstrations des jeunes devant le public entre les quart-temps, l'ACBB Basket-ball (Athlétic club de Boulogne-Billancourt) ou encore Val de Seine Basket-ball, ainsi que des personnes en situation de handicap qui bénéficient systématiquement de dix places réservées. D'autre part, nous avons également des tout-petits qui viennent sur le terrain pendant les matchs, et qui sont impressionnés de voir des joueurs professionnels, ainsi que des adhérents des clubs séniors.

En ce qui concerne les échanges, je citerai notamment les échanges sportifs portant sur le handicap et l'inclusion. Des échanges ludiques ont ainsi lieu avec les membres du Métropolitains 92 et le centre de jour Jean-Claude Richard, et des ateliers ou événements sont organisés sur place. De

même, des entraînements ont lieu avec les jeunes du centre. S'agissant du centre de formation, nous comptons donc quinze jeunes scolarisés aux lycées Etienne-Jules Marey et Simone Veil, auxquels s'ajoute la section basket-ball du lycée Landowski qui ne désemplit pas avec une liste d'attente de jeunes. Voilà pour les chiffres.

Quoi qu'il en soit, et comme je vous le disais, il est vraiment urgent aujourd'hui de remettre les jeunes au sport, et notamment aux sports collectifs, et particulièrement les lycéens qui étaient au collège pendant la Covid-19.

M. BAGUET : Merci Madame GENDARME. Êtes-vous convaincu par ces chiffres Monsieur VATZIAS, puisque près de 10 000 jeunes sont concernés ? Je rappelle également que nous avons fait la tournée des lycées avec le Vice-président chargé des lycées James CHERON, ainsi qu'avec Madame CORNET-RICQUEBOURG et Madame GENDARME, et que les maillots des joueurs étaient suspendus au lycée Simone Veil. D'ailleurs, sachez que le jeune Bilal COULIBALY, qui a 18 ans et qui sera probablement drafté aux Etats-Unis, a été scolarisé dans ce lycée et que le proviseur a le maillot de ce joueur dans son bureau. Je rappelle également que le lycée Simone Veil a été médaillé de bronze du championnat de France de basket-ball de tous les lycées de France. Il y a donc une belle et véritable dynamique, et le directeur académique nous encourage à poursuivre dans ce sens. C'est ce que nous allons faire, puisque le lycée Simone Veil accueillera désormais de jeunes futurs grands athlètes, qu'il s'agisse de tennismen ou de patineurs, sachant que cet établissement compte déjà des joueurs de basket-ball et de hand-ball. Cette spécificité attire donc beaucoup de jeunes, mais comme le dit Madame GENDARME, nous devons remotiver notre jeunesse car l'ACBB n'a pas retrouvé le nombre d'adhérents qu'il avait avant la Covid-19, tout comme d'autres clubs sportifs, ce qui est dommage. C'est pour cette raison qu'il y a également un lien avec le e-Sport, qui doit aussi être une porte d'entrée vers le sport traditionnel. A ce propos, je rappelle que Julien BENETEAU, entraîneur de l'équipe de France, est le coach et le préparateur physique de notre équipe de e-Sport. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité, les groupes « Écologistes et solidaires » et « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » votant contre.

19 heures 10 : Retour de Monsieur DENIZIOT.

14. TARIFICATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES (ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024)

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal,
rapporteur**

Il s'agit là d'une suite de la refonte de la grille tarifaire que nous avons adoptée en décembre 2021. Si vous vous en souvenez, cette grille tarifaire était basée sur les dernières données comptables disponibles, à savoir celles de l'exercice 2019, de manière à avoir la vision la plus juste possible, et pour ne pas pénaliser les familles en prenant des coûts de revient des activités qui auraient été augmentés par le seul fait de la Covid-19 (moins de repas servis, moins d'enfants accueillis). En effet, comme nos charges et nos coûts fixes, et notamment nos charges de personnels, ont été maintenus, alors que nous avons un nombre de prestations plus faibles, cela aurait donné un coût unitaire de la prestation beaucoup plus élevé. C'est pour cette raison que nous avons décidé en décembre 2021 de tout caler sur les données 2019, tout en sachant qu'elles ne reflétaient pas le coût réel de ces services – puisque nous savions déjà que le coût de revient était plus élevé. Il s'agit donc aujourd'hui d'actualiser ces tarifs au regard de l'inflation, sachant que cette actualisation sera en-deçà de l'inflation réelle, puisque nous vous proposons une augmentation de 4 % sur la plupart des tarifs, alors que l'inflation est plutôt autour de 6 %, tout comme les taux de revalorisation réglementaire des mesures de fiscalité indirecte. Par ailleurs, je précise que le coût de revient du repas de la restauration scolaire, prestation qui génère le plus de recettes, et donc le plus de coûts, a quant à lui augmenté de 10 %. Cela signifie donc que la Ville prendra à sa charge 50 % de l'augmentation des coûts entre 2019 et 2022, et les familles moins de 50 %.

Enfin, et pour répondre à des questions posées en Commission des finances, il faut bien comprendre que la restauration scolaire ne concerne pas uniquement l'assiette des enfants. Il s'agit d'une prestation d'ensemble qui consiste aussi bien à surveiller et à animer le temps périscolaire de la restauration qu'à nourrir les enfants, ce qui sous-entend de préparer les repas et de les servir, et de remettre ensuite les locaux en état – ce qui suppose des prestations de ménage. Si je devais décomposer le prix d'un repas sur la base des données du CFU 2022 – puisque ceux du premier semestre 2023 sont beaucoup plus chers en raison de l'inflation –, un temps périscolaire coûte 9,66 euros. Sur ces 9,66 euros, 2,18 euros sont consacrés à l'achat de denrées, dont je rappelle ici la qualité, puisque les viandes sont toutes labellisées ou en circuit court, et que nous respectons les critères bios et ceux de l'alimentation locale bien avant que la loi nous y oblige. Toujours sur ces 9,66 euros, 5,07 euros sont consacrés aux charges de personnels (cuisine, logistique, service), 0,67 euro aux charges courantes (eaux, gaz, électricité, achat de vêtements de travail), et 1,74 euro à la pause méridienne (activités proposées aux enfants, personnes recrutées pour surveiller les enfants dans la cour). Je pense donc que tout le monde peut être rassuré sur ce coût de 9,66 euros, et sur le fait qu'il s'agisse d'un coût de revient réel.

D'autre part, je vous informe également que la tarification des classes de découverte suivra désormais la philosophie de l'ensemble des prestations municipales, à savoir un taux de participation de la Ville fonction du numéro de la grille de quotient familial. Autrement dit, plus le numéro est petit, plus la Ville prend à sa charge une part conséquente de la classe de découverte, étant entendu que nous avons transposé la prise en charge actuelle sur la nouvelle grille de tarifs, comme nous l'avons fait en 2021. Nous avons donc décliné cette prise en charge pour avoir une progressivité de la participation des familles au regard de leurs revenus. Je précise aussi que la Ville continue de prendre en charge une part substantielle de l'organisation de ces classes de découverte, et ce, même pour les dernières familles de la tranche 22. Voilà pour les activités Jeunesse.

J'en viens maintenant à l'actualisation des tarifs de la culture, qui eux augmentent de 1 euro pour le plein tarif, et de 0,5 euro pour le tarif réduit, à l'exception du Carré Bellefeuille qui présente des augmentations comprises entre 1 et 3 euros suivant les niveaux de tarif (A, B, C et D).

Enfin, la dernière actualisation, qui concerne les tarifs de la piscine-patinoire, a été faite à partir des données de gestion du délégataire. Comme je vous l'ai indiqué précédemment, cet équipement sportif subit de plein fouet le contexte inflationniste, qu'il s'agisse de l'énergie ou de l'eau. Ainsi, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de 17 %, étant donné qu'une partie substantielle du coût de fonctionnement de l'équipement continue d'être prise en charge par la Collectivité, à travers la hausse de la subvention pour charge de service public.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Madame LAVARDE vient de répondre aux interrogations d'une part du groupe « Écologistes et solidaires » sur le coût des séjours d'été Jeunesse, et d'autre part du groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » concernant le prix de revient des repas scolaires. Enfin, Madame LAVARDE a aussi répondu aux questions de Monsieur VATZIAS qui a notamment évoqué l'augmentation tarifaire de l'année dernière, qui découlait de la remise à plat globale des tarifs. Avis favorable à l'unanimité, les groupes « Écologistes et solidaires » et « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstiennent.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, j'aimerais simplement

donner une explication de vote. Nous nous abstenons sur ces tarifs, non pas pour le travail réalisé cette année, et qui était plutôt bien expliqué – c'est d'ailleurs celui que nous aurions aimé avoir lors de la dernière augmentation des tarifs –, mais parce que ces hausses ne permettent pas de corriger les tarifs que nous avons votés l'année dernière, et sur lesquels nous avons même espéré revenir en arrière.

M. BAGUET : Merci. Parmi les observations que vous avez formulées, une d'entre elles concernait les centres de vacances. Comme vous le savez, je suis très attaché à l'organisation de ces centres, car ce sont des moments exceptionnels pour les enfants qui leur permettent de se créer des souvenirs et de découvrir la vie collective. De plus, certains n'ont jamais quitté leur domicile familial, et le faire dans des conditions d'encadrement et de sécurité morale et physique avec des animateurs professionnels, est un moment très important dans la construction des jeunes enfants. D'ailleurs, nous sommes une des rares villes à continuer d'organiser des camps d'adolescents de 15 à 18 ans. Je rappelle que nous avons mis en place un protocole, dans lequel le jeune s'engage à respecter les règles de la vie collective et à bien se tenir. Ce document est cosigné par les parents, le Maire et l'organisme prestataire, et le jeune est rapatrié aux frais des parents s'il est malheureusement conduit à être exclu du séjour. C'est grâce à cet encadrement très structuré que nous pouvons accueillir les enfants et les adolescents.

D'autre part, en Commission vous avez évoqué la pauvreté du programme, mais il y a peu de villes qui proposent 45 séjours différents. Les premiers séjours, que sont les mini-séjours pour les petits, commencent à 89 euros la semaine, sachant que les familles peuvent solliciter des aides municipales. Par ailleurs, nous avons découvert, il y a quelques années, que 17 enfants avaient malheureusement passé 243 jours dans la même cour d'école, entre les jours de classe et les jours de centre de loisirs. Nous avons alors approché les familles en leur proposant de faire le séjour en colonie de vacances au même prix que celui du centre de loisirs, pour savoir s'il s'agissait d'un problème financier. Nous en avons convaincu 12 sur 17. Sachez que nous poursuivons ce dispositif et que nous approchons la famille dès que nous découvrons qu'un enfant n'a jamais quitté Boulogne-Billancourt dans l'année, en lui expliquant que leur enfant doit pouvoir découvrir autre chose avec ses copains et se faire de nouvelles amitiés. C'est pour cette raison que j'étais assez contrarié d'entendre que la Ville manquait de propositions et d'offres.

Concrètement, les familles confient leurs enfants à la Mairie, que nous confions ensuite à des organismes prestataires, sachant que nous exigeons dans les marchés que les prestataires soient présents lors des réunions de présentation des séjours aux familles. Ces rencontres sont l'occasion

de poser toutes les questions pour que les parents et les enfants soient rassurés. Or, la dernière fois que nous avons organisé une réunion dans les salons d'honneur avec Madame THOMAS et Monsieur LOUAP, 50 % des familles présentes nous confiaient leurs enfants pour la première fois. Je suis très content que nous ayons encore 50 % de nouveaux Boulonnais qui fassent confiance à la Mairie. C'est vraiment un sujet qui mobilise notre énergie et notre attention, que ce soit sur le plan psychologique et affectif ou sur le plan de la découverte. D'autre part, nous étendrons également ce type de dispositif aux classes transplantées, puisque l'Éducation nationale donne uniquement son autorisation si toute la classe est en mesure de partir. Or, il n'est pas question qu'un seul enfant ne parte pas pour des raisons de handicap, que ce soit en classe ou en centre de vacances, d'autant que nous mettons gratuitement à disposition un animateur spécifique pour accompagner l'enfant handicapé. Nous sommes même une des très rares villes à proposer ce service, et les organismes nous confirment que c'est exceptionnel et extraordinaire. De la même façon, il n'est pas question qu'un enfant soit privé de classe transplantée pour des raisons financières. Cela n'est jamais arrivé depuis que je suis Maire, je peux vous le garantir, et nous pouvons vraiment nous honorer de toute cette politique en direction de notre jeunesse. Oui, Mme SHAN.

Mme SHAN : Je pense que l'on ne vous a pas rapporté exactement ce que j'ai dit, car je n'ai pas dit que nous n'étions pas bons sur l'ensemble de ce que nous proposons. J'ai simplement dit qu'il y avait une seule semaine et un seul séjour pour un enfant de dix ans dans la tranche A1 qui ne dépassait pas les 400 euros – un seul séjour à 250 euros –, et que ce montant était relativement élevé pour cette tranche. Autrement dit, la ventilation de ce catalogue est peut-être un peu réduite pour une personne qui ne peut pas payer ce tarif, et je ne parlais pas des mini-séjours. Par ailleurs, merci pour les 17 enfants qui sont fléchés comme restant en centre de loisirs pendant tout l'été et toutes les vacances scolaires. Cependant, il faut aussi savoir que d'autres enfants ne vont même pas au centre de loisirs, et que ceux-là sont soit dans leur appartement, soit dans la rue.

M. BAGUET : Effectivement, nous ne pouvons pas aller chercher les enfants chez eux. Mais donnez-nous les noms si vous en connaissez, nous les contacterons et les accueillerons sans aucun problème. Enfin, et pour faire plaisir à Monsieur LESCOEUR, sachez que nous avons limité les séjours en Europe pour tous les séjours en avion, et que nous n'allons plus en Chine, au Québec ou en Floride. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité, le groupes « Écologistes et solidaires » et « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

15. ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS AUX ACTIVITÉS MUNICIPALES

M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur

Il vous est donc proposé de modifier le règlement intérieur prévoyant les modalités d'inscription, de facturation et de désinscription aux activités municipales sur les trois points suivants :

- Quotient familial « assimilé Boulogne » pour les enfants inscrits dans une école publique boulonnaise, en classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) ;
- Quotient familial : Pour les familles hors commune, dont l'enfant est inscrit dans une classe SIS (Sections internationales de Sèvres), la tranche « 22 » des grilles tarifaires en vigueur s'appliquera ;
- Chéquiers familles nombreuses : Les familles en situation de blocage pour impayés devront présenter leur demande lors d'un rendez-vous à l'Espace accueil des familles (EAF), afin de voir si celle-ci peut être acceptée.

Il vous est demandé d'approuver ces mises à jour du règlement intérieur qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2023. Merci.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : J'aimerais simplement revenir sur un point que nous avons déjà modifié dans ce règlement intérieur après l'été, sur la possibilité pour les familles d'avoir un peu plus de souplesse sur la gestion du planning de la restauration scolaire. Ce n'est peut-être pas l'objet direct de la modification de ce règlement intérieur, mais il serait très bien que cette mesure demeure. Il serait donc bien que nous revenions au système d'avant, sachant qu'il y a une forte demande aussi bien du côté de la Mairie que des usagers. D'ailleurs, je ne sais pas si vous avez eu des nouvelles demandes en ce sens de la part des associations de parents d'élèves. Quoi qu'il en soit, nous voterons évidemment pour cette délibération.

M. BAGUET : Nous n'avons pas eu de nouveaux retours. Pour votre information, sachez que la Mairie de Toulouse oblige les parents à inscrire leurs enfants en centre de loisirs pour le mois d'août au plus tard avant le 15 mai dernier délai. Ils doivent également payer la totalité de la semaine à l'avance, et ne sont pas remboursés s'ils se désistent d'ici là. Il en est de même pour la Mairie de Lille, qui est une ville socialiste. Par conséquent, je vous assure que nous sommes d'une souplesse incroyable.

D'autre part, il faut savoir ce que nous voulons. Nous avons réuni les parents d'élève pour leur expliquer la politique tarifaire et pourquoi nous l'avons modifiée. Dans le même temps, les mêmes parents nous demandent la présence d'animateurs en nombre le midi pour surveiller les enfants et assurer la pause méridienne. Or, nous avons rencontré quelques soucis, car un jeune de 18 ans peut très bien décider de venir un jour et de ne pas venir le lendemain. C'est de cette façon que les choses se passent. Par conséquent, si nous voulons fidéliser les animateurs pour sécuriser ce temps fort de la vie scolaire, il faut les titulariser. C'est donc ce que nous avons fait à travers un plan de déprécarisation qui a permis de titulariser nombre d'animateurs, et c'est aussi ce que nous ferons pour les crèches. Autrement dit, les parents ne peuvent pas nous demander « le beurre et l'argent du beurre » en décidant de mettre leur enfant à la cantine à la carte, dès lors que nous payons des animateurs et des éducateurs de crèches douze mois sur douze. Cela n'est pas possible. De plus, il faut un minimum d'organisation en termes de gâchis de nourriture.

Je vous assure que nous sommes très souples. Je suis même prêt à demander une étude à ce sujet auprès de l'Association des maires de France (AMF). Comme je l'ai dit aux parents d'élèves, ils sont habitués à avoir du caviar à Boulogne-Billancourt. Ils peuvent peut-être faire un peu d'efforts. De la même façon, j'ai reçu des mails de parents des tranches les plus élevées me disant que cette politique tarifaire était scandaleuse car ils payent déjà des impôts nationaux, ce à quoi j'ai répondu que les impôts locaux étaient autre chose – sachant que l'Etat nous a ponctionné de 235 millions d'euros. Pour autant, il faut bien que nous présentions un budget équilibré. Là aussi, tout est une question d'organisation générale, car ces métiers sont actuellement en grande tension et nous ne trouvons plus d'animateurs. Si vous dites à une personne de venir travailler pendant une semaine, de ne pas venir la semaine d'après, et de revenir ensuite la semaine suivante, vous ne trouvez plus personne aujourd'hui. Heureusement, les parents ont fini par le comprendre en réunion, alors qu'ils trouvaient que la Ville n'en faisait pas assez. En attendant, Madame LAVARDE vous a expliqué que 31 % du budget de fonctionnement de la Ville était consacré à la jeunesse et aux écoles. Encore une fois, les parents sont particulièrement gâtés à Boulogne-Billancourt et très peu de

communes proposent des repas à 10,11 euros. Il faut bien payer tous ces services, avec un encadrement stabilisé dès lors que l'on s'occupe d'enfants. Cela est essentiel, mais ça représente aussi un coût phénoménal. À Boulogne-Billancourt, nous avons choisi de titulariser les agents, ce qui les motive et nous permet d'élaborer de bons projets d'activités pédagogiques. Nous pourrions même durcir un peu plus cette tarification. Il fut un temps où nous avions seulement quelques enfants en liste d'attente sur les centres de loisirs. Nous nous creusions la tête pour trouver des solutions, alors que 40 à 50 % des gens sont en liste d'attente dans d'autres villes et n'ont jamais de place en centre de loisirs. Cela étant, les parents d'élèves ont finalement compris en réunion que les choses ne se passaient pas si mal que ça à Boulogne-Billancourt. Merci donc à Monsieur DE JERPHANION d'avoir soulevé le problème, cela nous permet de dire les choses en Conseil municipal. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. CONTRAT DE MOBILISATION ET DE COORDINATION LOCALE SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Mme Jeanne DEFRANOUX, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourquoi ce contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles ? Parce que depuis plusieurs années, nous notons une forte augmentation des violences sexistes ou sexuelles au sein de notre société. Ces violences touchent toutes les femmes, quels que soient leur âge, leur origine sociale ou géographique. De ce fait, le phénomène n'épargne pas Boulogne-Billancourt, puisque nous notons une augmentation de 38,4 % de ces faits en 2022 par rapport à 2021.

Par ce contrat, la Commune réaffirme publiquement son engagement dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, notamment après la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2019, mais aussi par la signature en 2020 de la convention entre le CCAS et la police nationale pour des bons « taxis » et des nuitées d'hôtel, pour la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales après un dépôt de plainte. Ce contrat s'inscrit aussi plus largement dans le deuxième volet de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, portant sur la protection des personnes victimes vulnérables, leur repérage et leur prise en charge. De ce fait, ce contrat concerne l'ensemble des partenaires du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), la Mairie, la Préfecture et le Parquet des Hauts-de-Seine, l'Éducation nationale, le Centre hospitalier Ambroise Paré, le Conseil départemental, et le Commissariat central de Boulogne-Billancourt, ainsi que le CIDFF 92 Sud (Centre

d'information sur les droits des femmes et des familles).

Plus concrètement, ce contrat a pour objectif principal d'améliorer la transversalité des informations et la coordination entre les différents partenaires, car c'est en favorisant les échanges d'informations entre les institutions que nous pourrions améliorer le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, afin de les accompagner au mieux, et développer ainsi un maillage territorial opérationnel, dans lequel nous pourrions aider efficacement chaque femme souffrant de violences. C'est aussi en qualifiant et en quantifiant au mieux ces violences que nous pourrions leur apporter une réponse adéquate, et connaître réellement leur ampleur, car le chiffre est très sous-évalué, puisque nous estimons que 80 % des femmes ne portent pas plainte lorsqu'elles subissent des violences sexistes ou sexuelles. Enfin, c'est aussi en développant la sensibilisation et la communication auprès du grand public, notamment la sensibilisation auprès des plus jeunes, que nous préparons l'avenir pour protéger au mieux les Boulonnaises des violences sexistes et sexuelles.

Ainsi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour toutes ces raisons je vous demanderai d'adopter cette délibération à l'unanimité. Je vous remercie pour votre écoute.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Madame ACHIDI salue l'engagement de la Ville pour l'amélioration du sort des victimes de violences sexistes et sexuelles. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Oui, Madame ACHIDI.

Mme ACHIDI : Merci Monsieur le Maire. Je réitère mon commentaire fait en Commission, et je remercie ma collègue Madame DEFRANOUX pour tout son travail. En effet, c'est vraiment à l'honneur de la Ville de s'engager sur cette convention. De plus, je vois que nous parlons régulièrement des violences faites aux femmes en Conseil municipal, et c'est aussi ce qui fera avancer la cause. Une mobilisation des élus, mais aussi des acteurs, avec encore plus de coordination. Donc merci pour cela.

M. BAGUET : Merci. Il faut effectivement se féliciter de la mobilisation sur ce sujet, et surtout de celle de la justice, car nous avons un Président du tribunal judiciaire et un procureur qui sont très actifs sur cette question. Il y a une vraie mobilisation de la justice dans les Hauts-de-Seine sur le sujet, ce qui est très important. De la même façon, le Département a créé un observatoire sur les violences faites aux femmes, en

lien avec les centres d'accueil. Personnellement, je regrette toujours que nous n'ayons pas d'hôtel d'accueil à Boulogne-Billancourt. Nous cherchons donc un terrain et un immeuble disponible pour créer un hôtel d'accueil dans notre Ville. J'y tiens absolument. Nous avons une piste mais la propriétaire proposait un prix exorbitant. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous faire part d'opportunités ou de connaissances à ce sujet afin que Boulogne-Billancourt puisse créer ce type de structure avec le soutien du Département. Je vous propose de voter cette délibération.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE

Mme Isaure de BEAUVAL, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, donner la parole à ceux qui vont construire le territoire de demain, telle est la volonté du budget participatif Jeunesse mis en œuvre par la Ville en 2021. Son objectif a été de placer les jeunes au cœur des politiques publiques municipales en mobilisant une enveloppe d'un million d'euros pour la concrétisation de leurs projets.

De la création d'un atelier de bricolage communautaire à la Maison de la Planète, à l'installation d'hôtels à insectes dans nos parcs, en passant par la réalisation de murs de street-art mettant en avant l'histoire de notre Ville, les jeunes Boulonnais n'ont pas manqué d'idées : on recense sur les deux premières éditions près d'une centaine de propositions, plus de 2 000 votes et 19 projets lauréats réalisés ou en cours de réalisation.

Ce succès confirmé a convaincu de poursuivre la démarche. Pour maintenir l'attractivité de cet outil de démocratie participative, certains ajustements de son règlement sont proposés. Il s'agit précisément de :

- Porter le seuil limite de financement par projet à 150 000 euros (actuellement fixé à 50.000 euros) dans la limite des crédits alloués à l'opération dans le cadre du budget de la Ville, afin de pouvoir porter des projets plus importants ;
- Limiter le nombre de projets lauréats en ne retenant que les trois projets ayant récolté le plus de votes via la plateforme jeparticipe.boulognebillancourt.com

Au vu de cet exposé, il vous est donc proposé d'approuver l'actualisation du règlement intérieur du budget participatif Jeunesse annexé à la délibération.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

: Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'interroge sur le délai d'utilisation de l'enveloppe d'un million d'euros mobilisée pour le budget participatif, et sur la possibilité de le proposer à un public d'âge élargi. Il est répondu que ce million d'euros constitue une enveloppe globale prévue pour le budget participatif, autorisation de programme définie pour la durée du mandat. Par ailleurs, ce projet offre le moyen choisi de toucher la jeunesse et de l'investir dans la vie de la Collectivité. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. GESTION DES TROIS MULTI-ACCUEILS « LES ENFANTS DU PARADIS », « KOUFRA » ET « LES MOUETTES » - PRINCIPE D'UN RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme Elisabeth DE MAISTRE, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les trois multi-accueils « Les Enfants du paradis », « Koufra » et « Les Mouettes », sont actuellement gérés en délégation de service public par la société Evancia-Babilou. Ce contrat arrivant à échéance en août 2024, cette délibération vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à relancer la procédure pour confier ces 60 berceaux à un nouveau délégataire.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. J'espère que nous aurons de bons et nombreux candidats.

19. PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ INTERCOMMUNAUX

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, La ville de Boulogne-Billancourt accueille dans ses écoles maternelles et élémentaires des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune. Parallèlement, des enfants boulonnais poursuivent leur scolarité dans des écoles situées sur d'autres communes.

Ce principe de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques a été instauré par l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi n°86-29 du 9 janvier 1986. Conformément aux dispositions de cette loi, la plupart des communes ont fixé le taux de remboursement à 762,25 euros par élève, quel que soit le niveau d'enseignement. Pour les communes qui refuseraient d'appliquer ce taux, le principe de réciprocité est retenu sur la base du montant délibéré par lesdites communes, dans la limite de 762,25 euros. À titre d'exemple, le taux de remboursement de la ville de Paris est de zéro euro.

Dans certaines communes accueillant des élèves boulonnais, le Trésor Public impose désormais la production d'une convention pour procéder au règlement des frais de scolarité.

Il vous est donc proposé, lorsque cela est nécessaire, de formaliser cet accueil par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération. Je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à la signer lorsqu'une commune en fait la demande. Je vous remercie.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Séance du 1^{er} juin 2023

M. BAGUET : Je vous propose à présent de passer au vœu déposé par la majorité, que nous sommes actuellement en train de vous distribuer. Je rappelle que le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2023-2027 est en cours de finalisation, puisqu'une partie de ce plan a déjà été approuvée par l'État et la Région, mais que la partie « transports » en avait été exclue. C'est donc cette partie qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. D'autre part, sachez qu'il y a également en perspective le Contrat de plan Département-Région. C'est donc le moment de faire inscrire les grands projets structurants dans ce plan.

Par ailleurs, cela fait déjà quelques années qu'André SANTINI se bat pour la prolongation de la ligne 12 du métro de la Mairie d'Issy jusqu'au quartier de la ferme à Issy-les-Moulineaux, situé au débouché du pont de Billancourt (au pied de Meudon-sur-Seine). Ce premier projet avait été porté par Issy-les-Moulineaux, Meudon et GPSO. Or, nous avons pensé au fil des réflexions qu'il serait judicieux de prolonger jusqu'à l'Île Seguin, et même jusqu'au pont de Sèvres le long des quais. Cela permettrait notamment de desservir tout le pôle culturel, qui deviendra extrêmement important à l'avenir avec le musée du Grand siècle, qui va ouvrir dans la caserne Sully au pied du parc de Saint-Cloud. D'ailleurs, le Département investira 100 millions d'euros grâce à la donation de Pierre ROSENBERG, qui cèdera l'ensemble de sa collection sous réserve que nous réalisons ce musée. Je rappelle que celui-ci sera situé à côté du Musée de la céramique, de l'espace Le Jade, et du Jardin des arts du Département, c'est-à-dire au pied du parc de Saint-Cloud, ce qui formera un ensemble culturel assez exceptionnel. Au final, toute cette zone pourrait donc justifier la prolongation de la ligne de métro n°12 jusqu'au pont de Sèvres, d'autant qu'elle sera en communication directe avec le tramway T2 qui passe au pont de Sèvres. Nous sommes donc en train de nous mobiliser les uns les autres, et avons notamment écrit à Madame PÉCRESSÉ et au Ministre des transports. Enfin, sachez que nous soumettons ce même vœu à GPSO, à Issy-les-Moulineaux, à Sèvres et à Meudon.

Au départ, la Région voulait inscrire 40 000 euros pour les études, mais comme elle n'a pas eu le temps de les lancer, nous avons pris les devants en décidant par nous-mêmes (GPSO, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon) de financer une étude que nous avons confié à Systra, filiale de la RATP. Ce cabinet a réalisé une étude démontrant qu'il serait effectivement très intéressant d'étendre ce transport en commun, notamment du quartier du Trapèze jusqu'à l'Île Seguin. Nous aurons ainsi la ligne 12 et la ligne 9, plus la ligne 15 sud du Grand Paris Express, ainsi que le futur téléphérique qui vient d'être inscrit au SRDIF. C'est pour cette raison que nous vous soumettons ce vœu, que nous transmettons à toutes les autorités compétentes. Nous essayons de nous servir de tous les moyens dont nous disposons pour être

entendus en rassemblant toutes nos énergies, d'autant qu'il n'y a pas beaucoup de projets de prolongation de lignes de métro qui peuvent être approuvés de cette façon. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce vœu ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, nous voterons ce vœu, mais j'aimerais poser une question et formuler une remarque. Concernant la question, cette prolongation prévoit-elle aussi le franchissement de la Seine, ou s'agit-il d'un arrêt au pont de Sèvres de l'autre côté de la Seine ? Pour ce qui est de la remarque, un point de vigilance est à relier absolument à ce vœu concernant la ligne 9. Pourquoi ? Il sera très difficile d'aller à Paris pour les Boulonnais qui prennent le métro à Marcel Sembat lorsque la ligne 15 Sud du Grand Paris Express ouvrira, d'autant qu'elle sera reliée au pont de Sèvres à la ligne 9, s'il y a aussi un rabattement des personnes venant de la ligne 12. Pour le moment, il y a une stratégie, celle de repartir vers le pont de Sèvres pour pouvoir monter dans le métro, et revenir ensuite pour aller vers Paris. Or, ce parcours sera totalement saturé. Il faudrait donc au moins que la ligne 9 ait une cadence plus importante, et surtout que plus aucun métro ne s'arrête à la porte de Saint-Cloud, ce qui oblige à changer de rame pour monter dans d'autres rames complètement pleines. De plus, ce genre de problème arrive de manière aléatoire sans que les usagers soient forcément prévenus.

M. BAGUET : Merci de me le signaler car lorsque nous avons reçu le nouveau directeur départemental de la RATP, celui-ci avait évoqué un problème de livraison, puisque tous les trains de la ligne 9 doivent être changés progressivement. Il nous avait même donné une date de fin de livraison vers 2024 ou 2025. En réalité, la RATP doit augmenter le nombre de trains sur cette ligne et les changer. Nous allons donc peut-être l'interpeller de nouveau, car il se peut que la RATP ait à nouveau des problèmes de livraison.

D'autre part, je profite de votre remarque pour répondre à une interpellation de Monsieur DE JERPHANION concernant la ligne 10. Sachez que nous avons poursuivi ce dossier avec la RATP, et que celle-ci vient de reconnaître qu'il y avait effectivement des nuisances sonores, et ce, même après avoir changé tous les caoutchoucs des trains. La RATP vient donc de nous écrire pour nous informer qu'elle changerait les traverses en bois, et que ces travaux dureront pendant quatre mois, sachant qu'elle tient à les faire avant les Jeux Olympiques. Cela signifie aussi qu'il y aura des interruptions sur cette ligne de métro. Nous lui avons demandé s'il était possible de réaliser ces travaux pendant la nuit, mais cela impactera aussi les riverains. Bref, il faut essayer de trouver le moment le moins mauvais, d'autant que beaucoup de travaux sont actuellement lancés. Je pense notamment à

ceux du pont de Saint-Cloud, qui sera totalement refait avec le passage de deux à quatre voies, et dont les travaux dureront aussi quatre mois. Là aussi, il faut trouver le bon moment pour les programmer, mais nous n'avons pas le choix car le pont de Saint-Cloud fuit de partout. Il a d'ailleurs été désossé et même pillé, puisque toutes les parties en cuivre situées en-dessous ont été volées il y a deux-trois ans.

Quoi qu'il en soit, nous allons saisir le nouveau directeur de la RATP concernant la ligne 9, et allons voir comment nous pouvons caler les travaux de la ligne 10.

M. DE JERPHANION : Je vous avais effectivement interpellé à GPSO pour évoquer des gros problèmes que rencontraient les usagers de la ligne 10. Cependant, nous sentons une légère amélioration et il y a moins de retards inexplicables. Comme vous, j'ai lu que les anciens trains de cette ligne seront remplacés d'ici 2025, a priori par les mêmes que ceux de la ligne 9.

Pour rebondir sur les propos de Madame SHAN, il est vrai que la ligne 9 est déjà très fréquentée. Peut-être que le passage en automatique pourrait être la seule solution, mais je sais que cela engendrerait des coûts faramineux. De plus, la ligne resterait encore saturée.

S'agissant du vœu, nous voterons pour comme nous l'avions fait la dernière fois. Cependant, comme je sais que le prolongement jusqu'à la manufacture de Sèvres représente un coût énorme, ne serait-il pas possible de faire d'abord un prolongement de la ligne 12 jusqu'au RER C ? Peut-être que mes collègues de GPSO n'apprécieront pas ma remarque, mais je pense que cela serait formidable pour les Boulonnais, puisqu'il suffira simplement de prendre la ligne 15 pour accéder au pont de Sèvres, et donc à l'Île Seguin. Je voulais souligner ce point car j'imagine que cette question a été envisagée dans les études réalisées.

Concernant la ligne 10, ne serait-il pas possible de la prolonger non pas à l'Est de Paris comme le souhaitent les élus de l'Est de Paris – qui obtiennent d'ailleurs beaucoup de choses et nous un peu moins –, une prolongation de la ligne 10 jusqu'au Pont de Saint-Cloud donc au tramway, et jusqu'à la gare avec les Transiliens et la future station de la ligne 15 pourrait être un autre vœu.

Pour ce qui est de la ligne 12, j'ai du mal à voir l'intérêt de la poursuivre après la station de RER. Je serais donc assez intéressé d'avoir des données à ce sujet pour travailler sur cet aménagement du territoire. Nous pourrions évoquer les problèmes de la ligne 9, voire à terme un prolongement de la ligne 10 qui pourrait traverser la Seine. Je pense que cela serait formidable pour les Boulonnais, notamment pour ceux qui travaillent dans le quartier de La Défense, même s'il

existe déjà des connexions par bus. Bref, cela simplifierait la connexion à La Défense notamment pour ceux qui habitent en cœur de ville, au-delà du quartier Jean Jaurès, c'est-à-dire ceux qui sont soit trop loin de la ligne 9, soit trop loin du pont de Saint-Cloud. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Votre remarque me surprend car c'est justement tout l'objet de ce vœu. Le bas de la première page explique notamment que : «

- Le quartier de la Ferme à Issy-les-Moulineaux, en plein redéveloppement, est jalonné de nombreux sièges sociaux (Sodexo, Securitas, Seqens, Edenred, Lafarge France, Ogic, Picard...);
- Le front de Seine sur Meudon, aujourd'hui insuffisamment desservi, représente à lui seul plus de 5 000 emplois salariés issus d'entreprises de premier plan comme Thalès, HP, Capgemini-Altran, Vallourec, ou GNFA;
- De même, la Cristallerie à Sèvres, qui développe quelque 80 000 mètres carrés de bureaux, compte environ 6 000 salariés (Ufrance, Kompass, Extia, Alten...). Si l'on y ajoute les quelque 3 000 salariés présents à l'entrée de Boulogne-Billancourt (Renault Digital, Solocal, General Electric, Aubay...), la zone d'emploi du Pont-de-Sèvres totalise environ 9 000 salariés;
- A ces flux quotidiens s'additionnent encore les étudiants fréquentant les écoles supérieures tout à proximité (l'Essca à Boulogne-Billancourt, la Faculté Libre de Droit à Issy-les-Moulineaux, Strate Design à Sèvres);
- S'agissant du Trapèze à Boulogne-Billancourt, ce sont aujourd'hui 12 000 salariés qui viennent y travailler (BNP Paribas Real Estate, Ipsen, Roche, Boursorama, BeinSport, TBWA, Cellnex, Pierre Fabre, Henkel, Netatmo, Kellogg's, Kronenbourg...), auxquels il convient d'ajouter le futur siège de Renault (2 000 collaborateurs) qui y emménagera dès 2026;
- Enfin, concernant l'Île Seguin, ce sont plus de 11 000 salariés qui seront prochainement accueillis avec l'installation notamment de Bouygues Telecom à horizon 2026/2027. Haut lieu de la vallée de la culture, l'Île Seguin accueille déjà 500 000 visiteurs par an pour la Seine Musicale, auxquels s'ajouteront ceux de la fondation Emerige, des cinémas Pathé, de l'hôtel et des commerces, totalisant 2,3 millions de visiteurs annuels à terme. »

Je pense donc que beaucoup de Boulonnais seraient heureux de bénéficier de la ligne 12 pour entrer dans Paris, puisque la plupart de nos échanges concernent Boulogne-Billancourt-Paris, et Paris-Boulogne-Billancourt. Aussi, dès lors que nous avons plusieurs axes, c'est-à-dire la ligne 9, plus la ligne 12 de l'autre côté, ceux qui habitent dans le Sud de la Ville traverseront avec plaisir l'Île Seguin, ainsi que le pont Renault et la passerelle Jean Nouvel. D'ailleurs, beaucoup

le font déjà pour aller à La Défense en prenant ensuite le T2 à Brimborion. Dans le cas présent, ils pourront entrer directement dans Paris en prenant la ligne 12, ce qui signifie que cette connexion représente un véritable intérêt. Quant à ceux qui habitent un peu plus loin, comme par exemple à Chaville, et qui sont obligés aujourd'hui de prendre le train pour aller à La Défense en entrant d'abord dans Paris, ils pourront entrer directement dans Paris. D'ailleurs, les études montrent bien que cette prolongation serait tout à fait justifiée. C'est pour cette raison que nous nous battons pour cette prolongation, ce sera fabuleux de permettre l'accès à tous les modes de transports jusqu'à l'Île Seguin. L'idée est avant tout d'offrir des transports en commun aux habitants. Comme je le dis toujours, il faut d'abord offrir des transports en commun, qui sont une solution alternative à la voiture, avant de commencer à interdire la voiture. Si vous ne proposez pas de solution alternative, les gens continueront de prendre leur voiture pour aller travailler. Je vous propose de mettre ce vœu aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci pour cette belle unanimité que nous ferons remonter aux autorités, sachant que ce n'est pas pour autant que nous serons entendus. Il ne faut pas rêver, mais qui ne demande rien n'a rien. Oui ; Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Ce genre de question mériterait d'avoir un débat un peu plus complet, car vous nous présentez en fin de Conseil un vœu que nous avons à peine le temps de lire. A priori, nous serions plutôt pour, mais il faut regarder cela dans le détail, d'autant que le plan de transport Etat-Région ne s'analyse pas en dix minutes.

M. BAGUET : Il ne s'agit pas non plus de défendre d'autres territoires. Nous nous occupons du nôtre, ce qui est déjà pas mal.

Avant de conclure, j'aimerais vous donner deux rendez-vous. Le premier concerne la passation de commandement du Commandant de la 16^{ème} compagnie de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), qui aura lieu le lundi 12 juin à 11 heures devant le parvis de l'Hôtel-de-Ville. Bien entendu, vous êtes tous conviés à cette cérémonie, sachant qu'il y aura ensuite un pot dans les Salons d'honneur avec le Général et les pompiers de la caserne de Boulogne-Billancourt. Ce sera un moment sympathique, et le Commandant de la caserne, le Capitaine LINDEN serait sensible à notre présence. Deuxièmement nous avons réalisé un petit sondage sur l'heure du Conseil municipal spécial sénatoriales, qui aura lieu le vendredi 9 juin prochain, et avons choisi avec une courte majorité 8 heures 45. Je préviens les chefs de groupe que cette séance doit être préparée, car la dernière

fois, un des présidents de groupe est arrivé avec une liste de dernière minute qui n'était pas prête, ce qui nous a fait perdre une demi-heure. Il serait donc bien que les présidents de groupe nous donnent leur liste avant la séance qui aura lieu le vendredi, c'est-à-dire le mercredi soir si possible. Je précise que le quotient pour chaque élu est de 2,09, ce qui signifie que vous pouvez proposer une liste de dix ou de douze élus, au lieu de huit. De plus, comme le vote aux élections sénatoriales est obligatoire, et qu'il est soumis à une amende de 100 euros si un élu ne vote pas, vous devez aussi proposer des suppléants. La Préfecture appellera alors un suppléant pour lui demander de voter si l'absence d'un délégué est justifiée. Or, inscrire ces personnes sur les listes électorales demande du temps. Concrètement, je pense que ce Conseil municipal ne devrait pas durer plus d'une heure si nous nous organisons bien. Il faut en effet penser à celles et ceux qui travaillent et qui ont d'autres obligations à assurer. Quant au prochain Conseil municipal, il aura lieu le jeudi 5 octobre. Merci à toutes et tous. Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 02.